

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2021

### PRESENTS

C. PAIN - F. GROUSSET - C. MOREAU - L. QUITTET - A. GOUBIN - C. GOULESQUE - F. LECAMP - M. DELOUZILLIERES  
M. NEMMES – JB MENOIRET - C. BORE - M. SABATIER - A. FLORENCE – J. FERMENT

### ABSENTS EXCUSES.

J. PELICOT pouvoir à C. MOREAU  
M-O MECHIN pouvoir à L. QUITTET  
B. ROBBE pouvoir à F. GROUSSET  
L. TRAVERS pouvoir à C. BORE  
N. GUENAULT pouvoir à C. PAIN

Compte tenu des conditions sanitaires en vigueur, Madame le Maire ouvre la séance en demandant le vote de la séance à huis-clos. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

Madame le Maire propose Catherine MOREAU comme secrétaire de séance, l'ensemble du conseil municipal valide.

Arrivée de M. NEMMES à 19h43

Vote de la séance à huis clos

### I. FINANCES

#### **1) Subventions aux associations**

Madame GOUBIN Alexandra, adjointe en charge de la commission associations, sports et cohésion sociale, a rencontré avec d'autres élus les associations sollicitant une subvention de la commune. Madame le Maire présente le tableau récapitulatif de l'ensemble des demandes et les montants retenus par la commission.

JB MENOIRET questionne sur la subvention allouée au Comité des Fêtes pour 2021. Madame le Maire précise que le Comité des Fêtes n'a pas eu de dépenses sur 2020 en raison des conditions sanitaires. La Fête du plan d'eau de 2021 sera sûrement reportée en Septembre. La Municipalité est prête à adapter la subvention en fonction des besoins réels.

Madame le Maire précise que la subvention pour Rocanto'lab peut paraître élevée. Le montant alloué est dû à la création de l'association mais il n'y aura pas de subvention pour les 6 à 8 années à venir.

▪ Le conseil vote à l'unanimité le tableau des subventions pour les associations.

#### **2) Subvention exceptionnelle en cas de location de la salle des 4 VENTS par une association de la commune**

Madame le Maire propose d'attribuer, en cas de location de la salle des 4 vents au cours de l'année 2021, une subvention exceptionnelle pouvant atteindre un maximum de 500€ en fonction du coût de la location, aux associations de la commune qui en feront la demande. La somme de 2000 €, soit 500€ pour 4 associations, est inscrite à l'article 6574 du budget principal 2021.

▪ Le conseil vote à l'unanimité la subvention exceptionnelle.

#### **3) Taux d'imposition 2021**

La commune vote chaque année les taux de contributions directes : le taux de la taxe d'habitation, le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Par délibération du 09/03/2020, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.96 %
- Taxe foncière bâti : 19.52 %
- Taxe foncière non bâti : 54.26 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (16.48 %) est transféré aux

communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 36 % (soit le taux communal de 2020 : 19.52 % + le taux départemental de 2020 : 16.48 %).

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur le nouveau taux de référence de TFPB, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021, et donc de les porter à :

- Taxe foncière bâti : 36 %
- Taxe foncière non bâti : 54.26 % (taux non révisé cette année au budget 2021)
- Le conseil vote à l'unanimité les taux d'imposition ci-dessus.

#### 4) Vote du budget primitif principal 2021

Premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Madame le Maire passe en revue les grandes lignes du budget de la section de fonctionnement puis de la section d'investissement, préalablement adressé à l'ensemble du Conseil municipal.

Le budget principal 2021 s'équilibre :

- En dépenses et en recettes dépenses de fonctionnement à 1 567 609.43€
- En dépenses et en recettes d'investissement à 689 573.93€

Madame le Maire informe que le FDSR, subvention de 14 258 € pour rénovation thermique de la classe de CE2, datant du mandat précédent, a pu être récupéré.

- Le conseil vote à l'unanimité le budget primitif principal 2021

#### 5) Vote du budget primitif assainissement 2021

Madame le Maire procède à la lecture d'une note concernant l'obligation de rattachement des charges et des produits à l'exercice et explique que la redevance assainissement est bien redistribuée par Veolia mais perçue en décalage sur l'année civile et que cette obligation peut faire l'objet d'aménagements.

Madame le Maire présente la section d'exploitation puis la section d'investissement du budget assainissement

Le budget assainissement 2021 s'équilibre :

- En dépenses et en recettes d'exploitation à 196 104.34€
- En dépenses et en recettes d'investissement à 243 578.28€

C. GOULESQUE pose la question de la sous-traitance possible du traitement des EU (Eaux Usées).

Au vu des chiffres présentés au budget 2021, la DSP – Délégation de Service Public - n'est pas envisageable. Il faut absolument réajuster la durée de l'amortissement de la station d'épuration actuelle (84 280.63 € dont 56 974 € sur les bâtiments). La délibération concernant la durée d'amortissement de la Station d'épuration a été prise sur 30 ans alors qu'elle aurait pu être prise sur 50 ans par exemple. Cette modification doit être votée en Conseil municipal, présentée à la Préfecture puis à la DGFIP – Direction Générale des Finances Publiques - qui appliquera la décision de la Préfecture. Cette révision est nécessaire pour nous laisser des marges de manœuvre financière nécessaire et pouvoir aller vers une DSP ou étendre la possibilité de mettre plus d'entretien en régie.

D'autre part, il est constaté trop d'eau de pluie (EP-Eaux Pluviales) dans le réseau d'EU (Eaux Usées), ce qui a pour conséquence de faire fonctionner davantage la station, de façon non intentionnelle (pas de réseau d'eaux pluviales sur certaines zones de la commune ou par infiltration du réseau).

La station a été étudiée pour une capacité de 2800 équivalent habitants. Peu d'extensions à venir car dans les nouveaux lotissements c'est le lotisseur qui prend en charge.

- Le conseil vote à l'unanimité le budget assainissement et décide de ne pas pratiquer le rattachement des charges et produits à l'exercice 2021.

#### 6) Demande de subvention Plan France Relance

Afin de financer un socle numérique pour l'école élémentaire et les services et ressources numériques, la commune a la possibilité de solliciter une subvention Plan France Relance. Le coût des travaux est estimé à 11200 € pour le socle et 1000 € pour les services et ressources numériques.

A. GOUBIN prend la parole et détaille le tableau de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes	
Equipement, socle numérique	11 200.00€	Subvention Plan France Relance 70%	7 840.00€
Services et ressources numériques	1 000.00€	Subvention Plan France Relance 50%	500.00€
		Autofinancement	3 860.00€
<b>TOTAL</b>	<b>12 200.00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 200.00€</b>

- Le conseil vote à l'unanimité la demande de subvention

## **II. PERSONNEL**

### **1) Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Considérant qu'un agent remplit les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté ;

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné ;

Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32/35<sup>ème</sup>. La suppression du poste d'adjoint territorial d'animation interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le poste créé. L'avancement de grade ne pourra se faire que lorsque la commune aura élaboré les lignes directrices de gestion, « stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ». La circulaire date du 7 décembre 2020 pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Madame le Maire précise que la demande est arrivée très tardivement par rapport à la mise en application. Le recensement de l'ensemble du personnel et les détails à fournir au Centre de Gestion 37 va prendre du temps et nécessite de mobiliser plusieurs personnes. Toutefois, il faut le faire rapidement à compter d'Avril 2021 afin de prendre un arrêté.

- Le conseil vote à l'unanimité la demande de création de poste d'un adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## **III. AFFAIRES GENERALES**

### **1) Décision sur le maintien de la dérogation des rythmes scolaires**

Lors de la séance du 27/06/2017, le conseil municipal avait décidé de revenir à la semaine de 4 jours dans le cadre d'un consensus entre le conseil d'école et la commune.

Vu la délibération 2017\_039 validant le passage à la semaine de 4 jours et afin de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt des enfants, Madame le Maire demande à maintenir ce rythme scolaire et renouveler la dérogation pour une période de 3 ans (durée de la dérogation), et l'autoriser à effectuer les démarches en ce sens auprès de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.

- Le conseil vote à l'unanimité le maintien de la dérogation à 4 jours et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires. Les horaires sont déterminés par le Conseil Départemental.

### **2) Dénomination du complexe sportif**

A. GOUBIN relate que la commission associations, sports et cohésion sociale souhaite honorer une personne très engagée au niveau sportif et associatif à l'échelle communale. Un Totem sera installé à la place du container à verre. Si les conditions sanitaires le permettent, une inauguration sera prévue fin Juin 2021.

- Le conseil vote à l'unanimité la dénomination du complexe sportif.

### **3) Participation pour le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)**

Le RASED (convention signée avec la ville de St Cyr sur Loire) constitue un dispositif complémentaire qui accroît les possibilités d'intervention des équipes pédagogiques. L'Etat prend à sa charge les dépenses de rémunération des personnels et les communes assurent les dépenses de fonctionnement. Le montant de la participation est fonction de l'effectif de l'école multiplié par un prix unitaire fixé à 1.50€.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le nombre d'enfants retenu s'élève à 178, soit une participation de 267€.

- Le conseil vote à l'unanimité la participation au RASED

## **IV. VOIRIE - RESEAUX**

### **1) Convention de prestations de services avec VEOLIA relative à la visite annuelle des prises d'incendie**

VEOLIA a transmis une convention qui a pour objet la vérification annuelle des prises d'incendie, le contrôle triennal des caractéristiques de débit et pression et l'établissement d'un compte rendu annuel de visite. La commune dispose déjà d'une convention qui est arrivée à terme. Le coût de la prestation est fixé à 40€ HT par prise d'incendie et 110€ HT par plan de situation des prises. La commune dispose pour l'instant de 37 prises d'incendie. Les réparations, installations, déplacements ou suppressions se feront sur demande écrite et aux frais de la commune et sont prévues au budget. 5 bornes ont été changées en 2019 et 3 bornes sont prévues sur 2021. La durée de la convention est fixée à 15 ans sauf dénonciation par l'une des parties.

Le nombre de bornes augmentent avec le nombre de rétrocession et le nombre de lotissement.

- Le conseil vote à l'unanimité la convention.

## 2) Extension du réseau de distribution publique de gaz propane : le Clos des Bonshommes II

F. GROUSSET prend la parole.

Le réseau de distribution publique de gaz de la commune a pour vocation à s'étendre en fonction des demandes des riverains, des bailleurs sociaux et de la commune. Sorégies – fournisseur de gaz - a étudié une extension du réseau existant, à partir du lotissement des Rocantonelles, pour desservir le projet de tranche 2 du lotissement le Clos des Bonshommes.

Le SIEIL a mis en place le principe d'un plan de financement type pour les communes adhérentes permettant de réaliser des travaux de construction ou d'extension de réseaux gaz. Sorégies estime le coût des travaux à 33 953€ dont une part non amortie de 20 164€ maximum net de taxes qui se décompose comme suit :

- 70% correspondant à un investissement du SIEIL, soit 14 114.80€
- 30% correspondant à un fonds de concours de la commune pour un montant de 6049.20€ (soit 1209.84€ par an sur 5 ans mais revu tous les ans en fonction du nombre de raccordements).

Sorégies gère les raccordements. Pour le lotissement du Clos des Bonshommes 2, le raccordement est prévu pour les logements sociaux. Les autres raccordements (maisons individuelles) se feront à la demande du futur propriétaire lors de la construction.

F. GROUSSET ajoute que l'extension s'arrêterait à 40 m de la sortie route des vignes, et a donc demandé à rallonger le réseau pour éviter d'ouvrir à nouveau la chaussée en cas d'autres demandes individuelles.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la proposition du SIEIL concernant la participation au financement de l'extension du réseau, sur l'engagement financier de la commune et autoriser madame le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

- Le conseil vote à l'unanimité la demande d'extension.

## V. URBANISME

### 1) Droit de préemption urbain

Présentation des dossiers pour lesquels la mairie n'a pas exercé le DPU :

Vendeur	Parcelle	Superficie	Adresse du bien	Prix de vente	Acquéreur
M. & Mme PAUVERT	Partie de la ZC 43	801 m <sup>2</sup>	Rue des Ecoles	95 000€	SCI le Grand Chemin
ROGER Sébastien & Mme MARCEL	D 964	1097 m <sup>2</sup>	5, rue de la Chahoulerie	256 000€	M.MEUNIER Sébastien & Mme JOULIN.C
Mme OUDART Michèle	C 1074	1500 m <sup>2</sup>	5, chemin des Niveaux	249 800€	M. & Mme HORWAT Vadim
M. & Mme CORBINEAU Dominique	C 1529	919 m <sup>2</sup>	3, impasse des Saules	285 000€	M. & Mme RAFFIER

## VI. DIVERS

**ALSH de Semblançay** : Madame le Maire informe que 48 places seront ouvertes. La DSP sera réglée par la communauté de communes mais s'il existe un déficit il sera réglé par la commune de Semblançay.

Concernant l'ALSH de St Antoine, un contrôle de la CAF sur les inscriptions de 2019 a permis de corriger les montants et s'est donc traduit par une régularisation d'environ 1500 € en faveur de la commune.

Un budget estimatif pour 2021 a été fourni car pas de connaissance sur les inscriptions.

**Vaccination** : après un début difficile, le processus d'enregistrement est maintenant réglé. Le CCAS de Saint Antoine recense les personnes désireuses de se faire vacciner. La liste des personnes concernées (+ 75 ans, + 70 ans) est adressée à la CCGCPR qui positionne les rendez-vous au centre de vaccination. M. DELOUZILLIERES est nommée référente, et confirme à chaque personne la date et l'heure des rendez-vous (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> injection). La recherche de bénévoles pour l'accueil des patients, le matin et l'après-midi au Centre médical de Neuillé Pont Pierre, est étendu au-delà des élus (mot dans le Flash communal).

Madame le Maire laisse la parole à chaque élu.

#### L. QUITTET

**Fibre** : un SRO (sous-répartiteur) va être installé début avril rue du moulin près du rond-point de la Nicollerie. L'accès à la fibre pour tous est toujours prévu pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

**Convocation Conseil municipal en mode numérique** : un test sera réalisé l'espace dédié de GIPRECIA. Une documentation explicative est remise à chaque conseiller. Seront transmis via cet espace : la convocation, la note de synthèse, les documents associés, les comptes-rendus. Une notification sera adressée par email. Par contre, la procédure concernant les pouvoirs ne change pas.

**RGPD** - Règlement général sur la protection des données : un audit, restitué fin Mars par la société privée Agence RGPD, permet d'évaluer les actions à mettre en œuvre pour être en conformité.

#### C. BORE

- fait part qu'un **chemin communal** situé rue des Caves est impraticable (branches). Madame le Maire pense qu'il s'agit d'un reste d'élagage de la SNCF qui sera bientôt évacué.

- Demande de mieux communiquer sur les **jardins potagers** à louer, notamment via le site internet communal.

- rappelle que la **passerelle PMR** installée à proximité de la future aire de jeux au plan d'eau présente des barreaux à l'horizontale et non à la verticale alors que la demande a été faite avant le démarrage du projet. La distance < 18 cm entre chaque barreau semble avoir été respectée.

Madame le Maire va vérifier ce qui a été effectivement demandé au prestataire SITEEEQUIP et en fera part lors de la prochaine réunion de chantier prévue le 01/04/2021.

#### A. GOUBIN

- informe que le Conseil Municipal des Enfants a travaillé sur un nom pour l'école. Les propositions seront étudiées lors du prochain Conseil le lundi 19/04/2021 vers 18h30.

- a participé le 15/03/21 à une formation organisée par l'AMIL sur les relations communes/associations.

- la commune a été approchée par le club de Rugby le « XV gaulois », pour une éventuelle installation du club sur Saint Antoine du Rocher. Un 1<sup>er</sup> échange est prévu le mercredi 31/03/2021. Le club de foot sera contacté en fonction de ce 1<sup>er</sup> rendez-vous.

Le Club de foot sera contacté en fonction de ce 1<sup>er</sup> rendez-vous.

- rappelle l'ouverture de la pêche le samedi 03/04/2021.

#### JB MENOIRET

- précise que les abords du plan d'eau ont été un peu trop débroussaillés, regrette qu'il n'y ait plus de roseaux utiles à la biodiversité.

Madame le Maire va se renseigner auprès du chef des services techniques au sujet des opérations de taille demandées.

#### M. NEMMES

- annonce que l'ânon est né rue des Bonshommes.

#### F. LECAMP

- a assisté à la **Commission communautaire Déchets Ménagers** au cours de laquelle une révision de la TEOM – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - a été évoquée.

Madame le Maire précise qu'un simulateur a été adressé en Mairie et sera testé par les élus. La CCGCPR communiquera sur le nouveau mode de calcul.

- **Composteur** : demande à pouvoir faire la demande par papier auprès de la Mairie lorsque les demandeurs n'ont pas d'accès internet. Madame le Maire confirme que cela est possible, et qu'une distribution a déjà été effectuée le 23/01/2021 par la commune.

#### M. SABATIER

- constate une circulation dense sur la **route des Bonshommes** et demande s'il est prévu une voie partagée. Madame le Maire précise que la taille de la voie ne le permet pas actuellement.

- **Lotissement des Rocantonelles** : nature/aspect des crépis, aires de stationnement, qu'est-il autorisé sur les permis de construire ? Le comportement de certains habitants du lotissement devient juste intolérable. Les aires de stationnement sont prévues pour les voitures et non les camions professionnels. Il n'y a pas de syndicat de propriétés aux Rocantonelles.

- demande **labellisation « Terres de jeux 2024 »** : labellisation accordée, un Pack communication a été fourni par l'organisateur et sera transmis à la commission Communication et Numérique.

### C. GOULESQUE

- Demande si le plan d'eau est ouvert et la date d'ouverture de l'aire de jeux. Madame le Maire répond que le plan d'eau est ouvert déjà depuis un petit moment. L'aire de jeux par contre, le sera après finition des travaux et la mise en gazon.

### J. FERMENT

- Demande si possible de mettre un réseau de voisins secouristes (soignants). A aborder en Commission Communication.

### F. GROUSSET

Fait un point sur les lotissements :

- **Rocantonelles** : en cours de finition.
  - **Nicollerie** : le permis d'aménager a été accordé pour 26 lots à bâtir.
  - **Clos des Bonshommes 2** : la voirie devrait être terminée début mai, un bassin de rétention a déjà été réalisé.
- Un arrêt de bus Rémi en bas du rond-point de la Nicollerie a été redemandé à la Région.
- Une demande de subvention a été réalisée au titre des Amendes de police pour divers travaux de voirie liés à la sécurisation des automobilistes et des piétons. Proposition de labelliser la commune « Villes et villages prudents ». Une réunion Zoom est prévue le 30.03.21.
- Propose une réunion voirie le 13/04/21 à 18h30.
- Informe d'un rendez-vous avec l'ADAC - Agence Départementale d'Appui aux Collectivités - le 13.04.21 à 9H30 pour la commission voirie.

### C. MOREAU

- le 27/02/21 : les lauréats (1<sup>er</sup> prix et prix Spécial) Maisons Fleuries ont été reçus à la Mairie en nombre limité et remerciés pour leur participation au fleurissement de Saint Antoine. Les autres lauréats ont reçu leur prix à domicile, certains ont d'ailleurs évoqué l'idée d'un concours comme suggéré par la commission patrimoine.
- le 09/03/21 : a participé avec Jérôme Bloudeau à un Webinaire organisé par l'ARF – Association Régionale pour le Fleurissement. De nombreuses idées sont à développer sur le fleurissement des trottoirs, la végétalisation des cimetières, et préparer notre dossier pour la 3<sup>e</sup> Fleur en 2022 (sachant que le fleurissement est une mission annuelle pour conserver notre 2<sup>e</sup> fleur).
- le 23/03/21 : rencontre avec Jack Lissandre pour redynamiser les Jardins Potagers avec un groupe de Jardiniers. De plus, un Atelier Jardin au Naturel est prévu le 10/04/21 avec l'Association Couleurs Sauvages associée à la CCGCPR. Les détails pour information et inscription figurent dans le Flash n° 226 Mars-Avril 2021.
- 01/04/21 : réunion chantier avec SITEQUIP pour reprendre les travaux au Parc de Loisirs de la Grenouillère.

Fin du conseil 22h24